



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 30 septembre 2026

Supprimer brutalement les CEE, c'est provoquer un choc majeur pour le secteur automobile en France

Face à la grave crise énergétique que nous traversons, l'idée de suspendre ou de supprimer immédiatement le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) est apparue dans le débat public comme l'un des leviers susceptibles de contribuer à la baisse des prix à la pompe.

Les dispositifs de soutien à l'achat de véhicules électriques sur l'ensemble des segments — du véhicule particulier au poids lourd, en passant par les VUL, les autobus et les autocars — et au déploiement d'une partie des infrastructures de recharge s'appuient depuis juillet 2025, non sur le budget de l'Etat, mais sur les Certificats d'économies d'énergie (CEE). Ce mécanisme constitue donc aujourd'hui le principal levier de financement des aides indispensables à la transition vers la mobilité électrique et au soutien du marché.

Or, le marché automobile traverse une crise sans précédent marquée en France par un effondrement de plus d'un quart des ventes depuis 2020, supérieur au recul observé à l'échelle européenne. Aujourd'hui, les aides à l'achat jouent un rôle essentiel pour amortir ce choc et permettre au marché de résister à la faveur de l'électrification. Toute évolution du dispositif des CEE doit être abordée avec anticipation, en concertation avec les acteurs et dans un souci d'équilibre, afin de ne pas déstabiliser davantage un secteur déjà sous tension.

Ainsi, la filière automobile - industriels, services de l'automobile, loueurs longue durée, acteurs de l'électromobilité et de la recharge - sonne l'alerte : supprimer brutalement les CEE sans avoir défini d'alternative priverait les ménages et professionnels des aides leur permettant d'accéder à un véhicule plus économique à l'usage et de réduire leur exposition aux fluctuations des produits pétroliers. Une telle décision reviendrait à amplifier comme jamais une crise qui s'est déjà traduite par la suppression de 50 000 emplois sur la seule filière industrielle depuis 2020. Elle se répercuterait sur toutes les entreprises françaises de la filière ayant investi dans la mobilité électrique et compromettrait les investissements engagés depuis dix ans pour accompagner la transition énergétique et écologique. Sommes-nous prêts à assumer un tel risque ?



À propos de :

PFA – La Plateforme automobile (PFA) rassemble la filière automobile en France. Présidée depuis 2017 par l'ancien ministre Luc CHATEL, la PFA définit et met en œuvre la stratégie de la filière en matière d'innovation, de compétitivité, d'emploi & de compétences. La PFA porte la voix de la filière automobile, et est le maître d'ouvrage du Mondial de l'Auto. Sa gouvernance s'appuie sur un Conseil des présidents constitué d'un collège des constructeurs français (STELLANTIS, RENAULT GROUP, CCFA), et d'un collège équipementiers et fournisseurs (FORVIA, MICHELIN, OPmobility, VALEO, FIEV, FFC, FIM, GPA, POLYVIA, Elanova). Elle compte également Toyota, Renault Trucks, IVECO, ACC, A2MAC1 et SYMBIO comme membres associés.

La PFA fédère les 3500 entreprises du secteur automobile qui maillent l'ensemble du territoire et s'appuie notamment sur le réseau des associations régionales de l'industrie automobile (ARIA) et des pôles de compétitivité.

MOBILIANS est le premier mouvement des chefs d'entreprises du commerce et de la réparation automobile et des services de mobilité : voitures, motos, vélos, véhicules industriels, trottinettes, etc. Notre organisation professionnelle représente près de 145 000 entreprises de proximité et 560 000 emplois partout en France. MOBILIANS défend les intérêts individuels et collectifs des professionnels de la mobilité par la route et les accompagne dans les évolutions de leurs métiers. Il déploie une action prospective de développement durable et de promotion d'une mobilité individuelle ou partagée en lien avec toutes les parties prenantes.

Avere-France – Créée en 1978, l'Avere-France est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 250 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation.

SesamIld - Depuis 1978, le Syndicat des Entreprises des Services Automobiles en LLD et des Mobilités, SesamIld représente les sociétés commerciales ayant pour activité la location de véhicules en longue durée en France. Le syndicat a pour mission d'assurer le respect d'une rigoureuse déontologie chez ses adhérents, de représenter la profession auprès de nombreux interlocuteurs, notamment institutionnels, et d'assurer la défense et la promotion de la Location Longue Durée. Les membres de



SesamIld, représentent 85 % de l'activité en France avec un parc de près de 2 000 000 de véhicules et immatriculent chaque année plus de 500 000 véhicules, dont les trois quarts auprès des constructeurs nationaux.

CSIAM - Créée en 1921, la CSIAM porte depuis plus de 100 ans la voix des constructeurs internationaux implantés en France, sur l'ensemble des segments de véhicules : deux-roues motorisés, véhicules légers, poids lourds, bus et cars.

Acteur majeur de l'industrie automobile, la CSIAM rassemble 46 adhérents représentant 75 marques de constructeurs. Forte d'un ancrage industriel solide sur le territoire ainsi que d'un vaste réseau de distribution, la CSIAM contribue activement, aux côtés des autres acteurs de la filière, à porter la voix de l'industrie automobile en France.